



Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, de la Corrèze, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques organisent,

pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2020

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3^{ème} CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL (CATEGORIE B)

CONDITIONS D'ACCES

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle

REPARTITION DES SPECIALITES

SPECIALITE	POSTES			CDG ORGANISATEUR	LIEU DE L'EPREUVE ECRITE
	Ext.	Int.	3 ^e ccrs		
Bâtiments, génie civil	28	33	6	CDG de la Corrèze Champeau - CS 90208 - 19007 TULLE CEDEX Tél. 05 55 20 69 41 - www.cdg19.fr	Egletons ou Tulle
Réseaux, voirie et infrastructures	40	40		CDG des Landes Maison des Communes - 175 place de la caserne Bosquet BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 85 80 30 - www.cdg40.fr	Morcenx-la-Nouvelle et Mont-de-Marsan ou ses environs
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	22	22		CDG de la Gironde Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 33049 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 11 94 30 - www.cdg33.fr	Bordeaux ou sa proche banlieue
Aménagement urbain et développement durable	8	10	3	CDG de la Corrèze Champeau - CS 90208 - 19007 TULLE CEDEX Tél. 05 55 20 69 41 - www.cdg19.fr	Egletons ou Tulle
Espaces verts et naturels	20	20		CDG de la Charente 30 rue Denis Papin - CS 12213 - 16022 ANGOULEME CEDEX Tél. 05 45 69 70 02 - www.cdg16.fr	Angoulême ou ses environs
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	14		CDG de la Gironde Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 33049 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 11 94 30 - www.cdg33.fr	Bordeaux ou sa proche banlieue
Services et intervention techniques	8	10	2	CDG des Pyrénées-Atlantiques Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX Tél. 05 59 84 59 45 - www.cdg-64.fr	Agglomération paloise ou bayonnaise

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
Mardi 8 octobre 2019	Mercredi 13 novembre 2019	Jeudi 21 novembre 2019	Jeudi 16 avril 2020

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale en précisant la voie d'accès et la spécialité, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).